

Bilan pour l'assemblée générale du 12 juin 2014

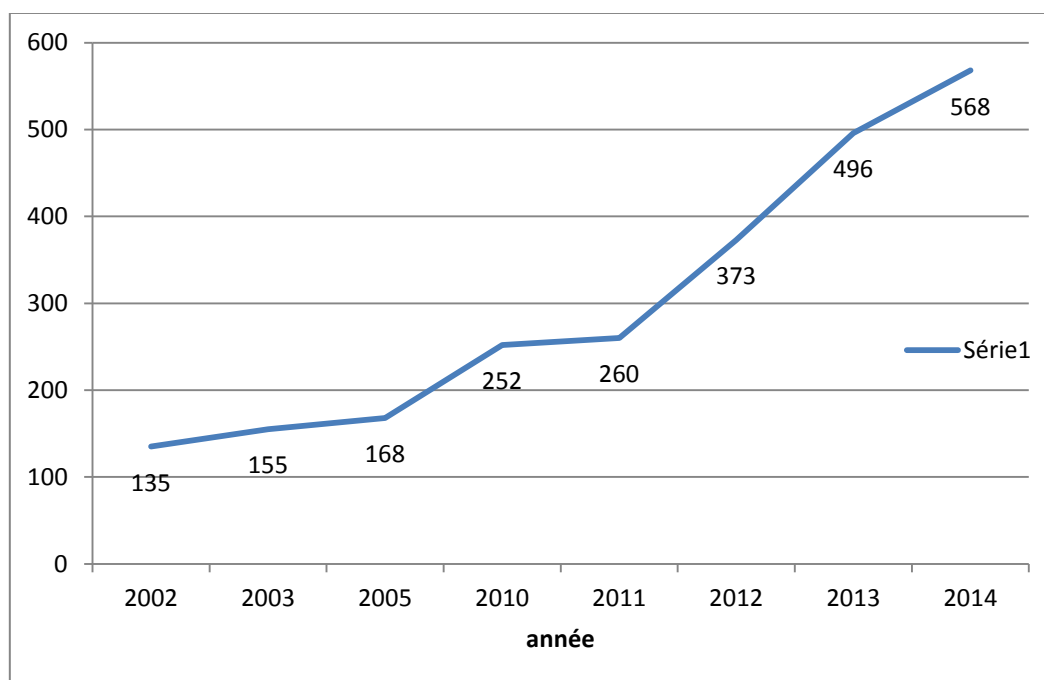
Petit rappel historique

Lors de l'assemblée générale du 18 juin 2002 Fatima AMEUR démissionnait du secrétariat général. Devant l'absence de successeur la dissolution du Syndicat était envisagée.

Elisabeth JUDE , Sylvie PARENT et Martine VIS acceptaient alors de prendre le secrétariat général en formant un trio. Durant plusieurs années nous avons ainsi fonctionné avec un trio au Secrétariat Général. De 2002 à sa démission en mars 2014, Martine Vis a ainsi assuré le secrétariat général en trio avec Elisabeth , Sylvie, Annie De Nève , Jean Michel Desreumaux, Jacques Thibaut. Ces dernières années, Martine est passée secrétaire générale avec Gisèle Jamotte en adjointe.

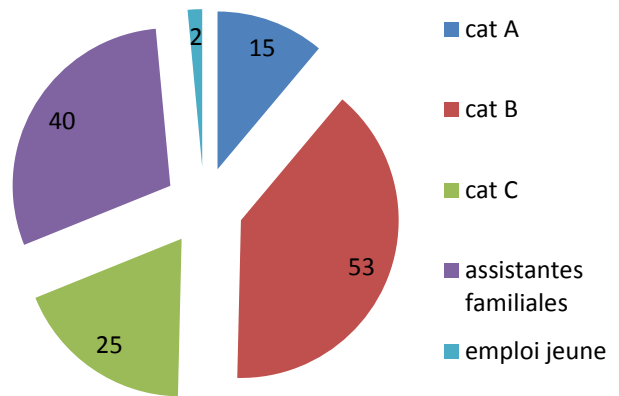
Ci-dessous différents graphiques illustrent l'évolution du syndicat au niveau de l'effectif mais aussi de la composition de ses membres.

Évolution du syndicat de 2002 à 2014

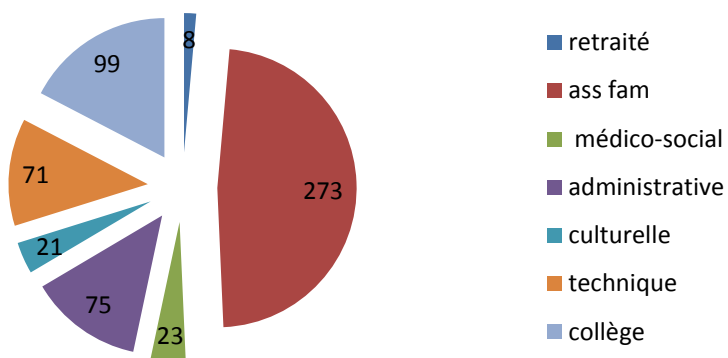


1^{er} janvier 2005 transfert des agents des collèges au département puis en 1^{er} janvier 2007 ce sont les agents de la voirie qui ont été transférés

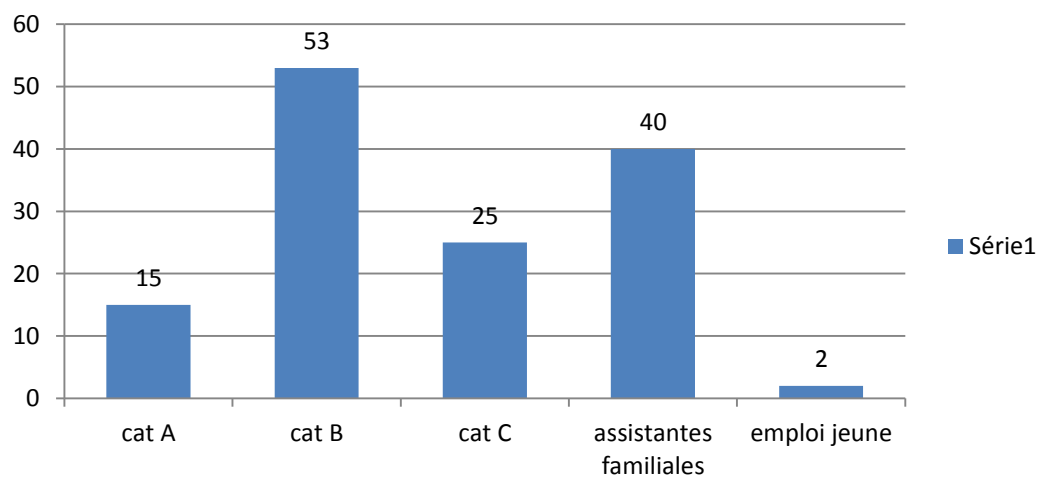
**composition du syndicat par filière
année 2001**

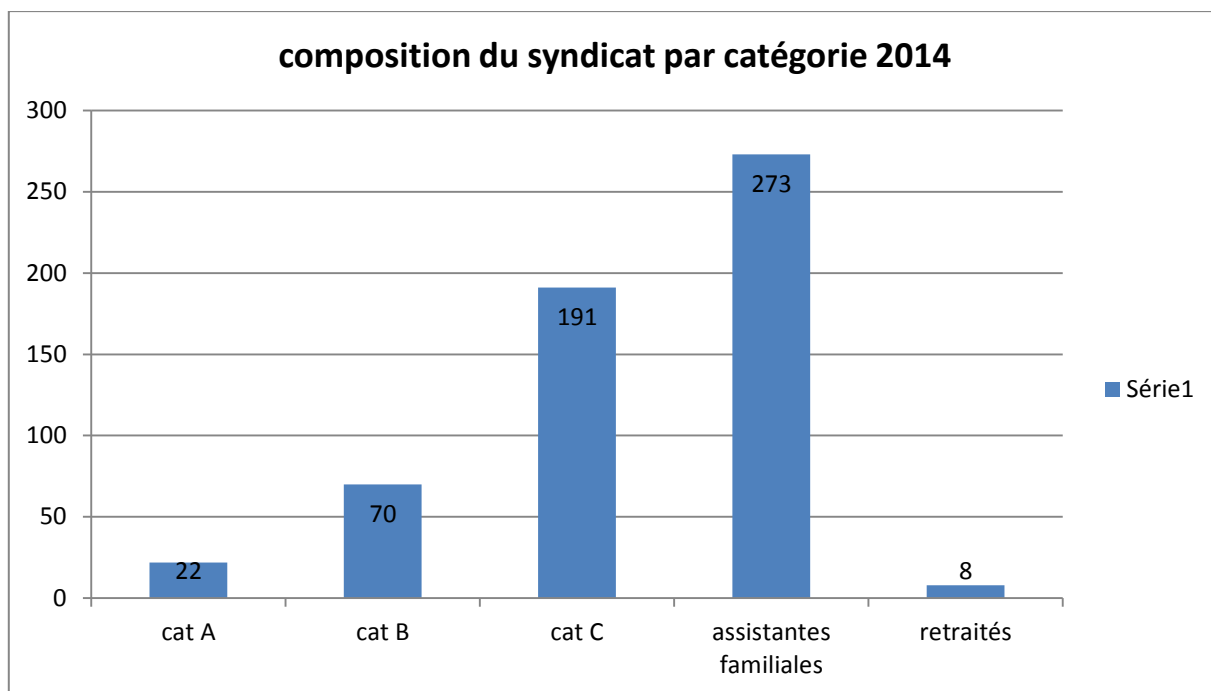


**composition du syndicat par filière
mai 2014**



**composition du syndicat par catégorie
année 2001**





Au niveau du temps syndical

Notre syndicat dispose pour son fonctionnement de 613 jours d'article 16 et 1330 demi-journées d'article 14 (les bons verts).

Les membres de l'instance dirigeante (CE- bureau) bénéficient de 20 jours d'art 13. Un bureau et une CE sont programmés chaque mois.

Le choix de notre organisation syndicale est de n'avoir qu'une permanente (Catherine, secrétaire à la vie syndicale). Cela a toujours été clairement affiché par le Secrétariat Général lors des réélections à L'AG. Cela permet l'attribution de ce temps à un nombre important de syndiqué(e)s souhaitant s'investir dans l'organisation et le fonctionnement du syndicat. Aussi lorsqu'il a été proposé à Dominique D'HAENE d'être à temps plein au syndicat en raison de son investissement dans son mandat de CHS, sa tâche de trésorière et de sa fin de carrière proche, le sujet a été débattu en CE et a fait l'objet d'un vote.

En début d'année, l'attribution de ce temps est validée par la CE.

Pour 2013 ci-dessous le tableau prévisionnel de la répartition.

NOM	PRENOM	TEMPS DE TRAVAIL	ART 13	ART 14	ART 15	ART 16	TOTAL
LAHOUAICHRI	Naoual	194,5	20	20			40
BACHELET	Joëlle		20		24		44
BERMONVILLE	Anne- Sophie	194,5	20				20
BUTRUILLE	Christine	194,5	20				20
CABOT	Sylvain		20	10			30
CANDELIER	Christophe		20	20	30	20	90
CARON	M. Christine	155	20	48		5	73
CRETEUR	Moïse		20	10			30
CROIX	Mélanie	194,5	20	10		5	35
D'HAENE	Dominique	155	20	55	80		155
DEFER	Nathalie	194,5	20				
DESCAMPS	Pascal	194,5	20				20
DESREUMAUX	Jean Michel	194,5	20	10	24	40	94
DETREZ	Jean Pierre		20	10	10(ccpd)		30
DROUARD	Agnès		20	10		5	35
DURIEUX	Stéphanie	194,5	20	10		5	35
FOUACHE	M. Isabelle	194,5	20				20
GADRON	Franck	194,5	20	10		5	35
GAVELLE	Christelle	194,5	20	30	14	20	84
HEEMS	Paul	216,5	20	20	30	20	90
JAMOTTE	Gisèle	155	20	2	30	38	90
JANKOWSKI	Nadine	155	20	10	14	10	54
JUDE	Elisabeth	194,5	20				20
LAFON-BAQUART	Radija	194,5	20	20		30	70
LESCAN	Boris	194,5			15		
MAILLARD	Gaëlle	155	20	20		10	40
MANFE	franck	194,5	20	10	15		45
MAS	guihemette	194,5	20	20	14	22	76
MATTE	Philippe		20	10		10	40
MERCHER	Patrick		20	10		10	40
N'DIAYE	Isabelle		20				20
PAILLEUX	Francis	194,5	20	20	40	20	100
PAYEN	Alain	194,5	20	10		10	40
PAYEN	Laurent	194,5			14		
ROBYNS	Bertrand		20	10			30
RUTECKI	Valérie	155	20	10	14	10	54
SCHLAGETER	Yves	194,5	20	10	14	5	49
STIEVENARD	Nicolas	155	20	10			30
STREBELLE	Catherine	194,5	20	6,5	14	154	194,5
THIBAUT	Jacques	194,5	20				20
VANDEN DRIESSCH	George		20	10			30
VIS	Martine	194,5	20	10	30	40	100
				471,5		494	
SNPTRI						100	
					TOTAL	594	

Bilan de ce temps

Seul(e)s 11 syndiqué(e)s ont fait un rapide bilan de l'utilisation de ce temps pour la CE de février 2014, il s'agit de Mélanie, Valérie, Nadine, Francis, Gaëlle, Guihemette, Paul, Gisèle, Christelle, Radija et Martine.

Sur les réponses il est apparu que deux camarades ont largement dépassé leur quota de temps sans en avoir référé précédemment en CE.

Le nombre d'art 14 a été insuffisant, des camarades ont posé des art 14 alors que le syndicat avait épuisé son quota. Une centaine d'articles 14 a été dérobée dans un carnet – le ou les syndiqués concernés ne se sont pas manifestés malgré les demandes d'explication.

Pour l'année 2014 seul l'art 16 a été réparti.

